



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2022 A 20H

Présents : M. Joël NAUDIN, Maire, Mesdames et Messieurs Denis LAUBERT, Françoise BOISSE, Laurent BRUERE, Michel PERDEREAU, Mary VOISIN, Florence DEPUICHAFFRAY, Jacky CORMIER, Julien PALIN, Romain BARRAULT, Laurence DANTAN, Philippe DESIRE, Jacqueline ESTIVAL, Florence GAUTHIER, Nelly GUILLABEAU, Alain RICHEL, Sylvie PITOU, Maud LAMBERT formant la majorité des membres en exercice

Absents ou excusés : Mesdames et Messieurs Didier BUTTIEU, Joseph D'ORSO, Evelyne GAUTIER, Charlotte LOISEAU, Mathieu REDOUIN.

Madame Sylvie PITOU a été élue secrétaire.

Délibérations n ° 2022 – 1 :

Lotissement Guinguette 4 : complément au règlement

En complément du règlement écrit du permis d'aménager, le conseil municipal précise que les acquéreurs, des lots du lotissement de la Guinguette 4, devront :

- Déposer le permis de construire sous 2 ans après signature chez le notaire,
- En cas de non-respect de cette obligation, l'acquéreur devra revendre le terrain à la commune et au prix du HT. Les frais de notaire seront à la charge du vendeur.

Délibération n ° 2022 – 2 :

Lotissement guinguette 4 : prix de vente des 13 lots

Le conseil municipal a fixé le prix de vente des 13 lots du lotissement de la Guinguette 4 allant de 25900 € à 36 000 € pour des terrains de 603 m² à 959 m².

Délibération n ° 2022 – 3 :

Réhabilitation du bâtiment industriel rue de Châteaudun : choix du maître d'œuvre

Le conseil municipal a retenu l'offre du bureau d'études ThB Maîtrise d'œuvre de St Gervais la Forêt pour un coût HT de 6 250 € pour l'étude de faisabilité.

Délibération n ° 2022 – 4 :

Rapport annuel de l'assainissement : mission de maîtrise d'œuvre

Chaque année, la commune doit élaborer un rapport annuel sur le prix et la qualité de l'assainissement. Pour nous assister dans cette réalisation, le conseil municipal a retenu l'offre du cabinet Dupuet pour un coût annuel de 1 520 € HT pour 5 années.

Délibération n ° 2022 – 5 :

Assainissement - point A2 du lagunage : choix de l'entreprise

Le conseil municipal a retenu l'offre de l'entreprise Marteau pour un coût de 12 200 € HT pour l'installation du point A2 de surveillance au lagunage.

Délibération n° 2022 – 6 :

Maison de santé pluridisciplinaire : location d'un cabinet

Suite à un changement de dentiste, le conseil municipal loue à compter du 1^{er} mars 2022 au Docteur Bazerkan le cabinet médical moyennant un loyer mensuel de 278,38 €.

Délibération n° 2022 – 7 :

Eclairage d'un terrain : engagement de l'entreprise

Le conseil municipal a retenu l'offre de la société NLX de La Chapelle-Vendômoise pour un coût HT de 13 100 € HT pour l'éclairage des tennis extérieurs.

Délibération n° 2022 – 8 :

Budgets principal et annexes : ouverture des crédits d'investissement 2022

Pour permettre l'engagement et le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget, le conseil municipal engage un montant de 426 803 € pour le budget principal et de 79 875 € pour le budget annexe de l'assainissement.

Des informations complémentaires sur les décisions prises par le Conseil Municipal peuvent être obtenues auprès du secrétariat de la mairie.

Fait à OUCQUES, le 5 Avril 2022

Le Maire,

JOËL NAUDIN



Mairie d'Oucques

5 rue de la Salle – OUCQUES - 41290 OUCQUES LA NOUVELLE

Tél : 02 54 23 11 00 – mairie.de.oucques@wanadoo.fr